



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 46186

Texte de la question

M. Leon Aime appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétude des associations d'animation et de développement rural adhérentes du Celavar, au regard de la ligne budgétaire 43-23, article 30, animation rurale. En effet, pour la troisième année consécutive, le budget 1997 accuse une diminution. De plus, un certain nombre de ces associations qui bénéficiaient de crédits de formation « promotion collective agricole » sur un autre article de la ligne 42-43 en ont été privées en 1996 et une partie seulement de leur dotation de formation a été reportée sur l'article 30 « animation rurale ». Ainsi, à l'exception des foyers ruraux, les associations adhérentes du Celavar ont subi une diminution de leurs crédits de près de 50 % en deux ans. Les associations de la Vendée ne contestent pas la nécessité de procéder à des restrictions budgétaires mais si la baisse annoncée pour 1997 est bien de 15 %, plusieurs d'entre elles devront cesser leurs activités. L'intérêt des actions menées par ces associations pour mettre en œuvre, souvent avec les communes, des démarches adaptées à des problématiques propres au milieu rural, est reconnue par tous et il lui demande donc ce qu'il compte faire pour permettre à ces associations de continuer à œuvrer dans des conditions satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [M. Aimé Léon](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46186

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6527